



L'assemblée générale ordinaire annuelle de l'ADEGE (agence nationale pour la démostication) s'est déroulée le 17 novembre 2017 à Lyon, dans les locaux du centre d'affaires de l'aéroport Saint-Exupéry. Une organisation logistique de l'EID Rhône-Alpes, l'EID Méditerranée s'étant occupée, après une réunion des directeurs par visioconférence, le 7 novembre, de la préparation des échanges institutionnels et techniques via les rapports et projets de délibérations et un *powerpoint* sur les dispositifs complémentaires des traitements insecticides « classiques ».

Ouverture actée et formalisée

Tous les membres étaient représentés, dont 4 élus, pour les EID Méditerranée et Rhône-Alpes et les collectivités territoriales de la Martinique et de la Guyane, ceux de l'EID Atlantique, du CD de la Corse-du-Sud et du syndicat de lutte du Bas-Rhin étant excusés, retenus au sein de leurs collectivités respectives (*). Première décision (ou confirmation) : le vote unanime en faveur de la (ré) adhésion demandée par l'EID Atlantique, chacun se réjouissant de ce retour aux sources. Les statuts de l'agence ont ensuite été toilettés pour faire place formellement, à leur demande, à des membres associés (consultatifs) issus d'autres pays de l'Union européenne (**)

. Idem pour des services de l'État (ARS d'outre-mer, généralement) opérateurs de démoustication sur des territoires non couverts par des opérateurs territoriaux, et à leur demande, ceux-ci n'étant conviés qu'aux réunions du comité technique de l'ADEGE.

Un CST à l'horizon de l'été

En l'attente d'une nomination de ses membres, prévue de manière consensuelle au cours du premier semestre de 2018, le conseil scientifique a été configuré selon onze disciplines : entomologie, écologie, éco-toxicologie, entomologie, génétique, parasitologie, santé humaine, santé animale, sociologie, stratégie de LAV et virologie, chacune devant être représentée par une personnalité. Le CST aura donc onze membres.

Toujours la question des insecticides

Le volet « insecticides » est un classique des ordres du jour de cette assemblée, et ce depuis la fin des années 1990. La démarche française a même un temps été étendue à l'Europe, avec l'existence temporaire d'une autre association, intitulée « EDEN », rejointe par des opérateurs espagnols, grecs et italiens, sous l'égide de laquelle un lobbying assez serré a été conduit auprès de la Commission et du Parlement européens, à Bruxelles, entre 2002 et 2004. L'écoute a été bienveillante et les contacts intellectuellement fructueux. Des questions orales et écrites ont été posées via plusieurs députés européens. Mais en 2004, la transcription de la directive « biocide » dans le droit de chaque État-membre a conduit à renationaliser les échanges.

Retour en France

Près de quinze ans plus tard, on sait le sort qui a été fait à la plupart des substances actives utilisées antérieurement pour la démoustication. Et c'est une sollicitation exercée auprès des ministères de l'Environnement et de la Santé par les élus locaux et nationaux des territoires concernés, particulièrement de Méditerranée, qui a permis de formaliser une nouvelle démarche, depuis 2015, sous la forme d'un groupe de travail managé par la direction générale de la protection des risques (DGPR), au ministère de la Transition écologique. Il réunit le ministère de la Santé (DGS), l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire), les opérateurs publics de démoustication métropolitains et ultramarins, le CNEV et l'IRD. Plusieurs réunions de ce groupe ont eu lieu, mais la réflexion s'est trouvée centrée sur les objectifs de santé publique, ceux liés au contrôle de la nuisance se trouvant au second plan. Les élus de l'ADEGE ont donc convenu de reprendre le chemin du pèlerin, en mobilisant les associations de collectivités, en particulier l'association des Départements de France (ADF) et son homologue pour les Régions, l'ARF, en visant la création en leur sein d'un groupe de travail et de sensibilisation « démoustication », ainsi que les parlementaires des territoires concernés.

() Le COPATE (delta de l'Ebre, Catalogne / Espagne), dont le président et le directeur, Raül Escosa, étaient excusés, est actuellement le seul membre associé de l'ADEGE(*) Le Département de la Corse-du-Sud est en cours de fusion avec celui de la Haute-Corse et l'actuelle collectivité territoriale, pour former à dater du 1er janvier 2018 la nouvelle Collectivité (unique) de Corse. Il y aura donc également un seul service territorial de démoustication. Les élections sont programmées les dimanches 3 et 10 décembre prochains.**

Nouveau bureau



Remise du trophée de l'ADEGE par le président sortant de l'agence, Gaston Arthaud-Berthet, président

Trombinoscope



De g. à d., debout : Rémi Foussadier (EID Rhône-Alpes), Catherine Léo (Guyane), Didier Moulis (EID M